

P R Ô N E  
D' UN BON CURÉ,  
SUR LE SERMENT CIVIQUE

*Exigé des Evêques et des Curés, des Prêtres en fonctions.*





<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2026.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



---

P R Ô N E  
D'UN BON CURÉ.

SUR LE SERMENT CIVIQUE

*Exigé des Evêques et des Curés, des Prêtres en fonctions.*

---

Reddite ergo quæ sunt Cæsaris , Cæsari ; et quæ sunt  
Dei , Deo.

Rendez donc à César ce qui est à Cesar , et à Dieu ,  
ce qui est à Dieu.

---

DÉPUIS trente-cinq ans que je suis votre curé , mes très-chers frères , je vous ai souvent expliqué ces paroles de notre divin maître. Je vous ai fait voir comment il avoit su renfermer dans ces mots toute la doctrine qui fait en même-tems et le citoyen et le chrétien ; qui assure la paix et la prospérité des empires sur la terre , et notre bonheur à venir dans le ciel. Graces immortelles en soient rendues à Notre Seigneur Jesus-Christ ; j'ai toujours eu lieu de me féliciter de votre

fidélité à sa doctrine. Je vous ai toujours vus pleins d'amour pour notre bon roi , pleins de soumission et de respect pour les lois , payant avec exactitude les impôts , obéissant avec empressement aux magistrats. Je vous ai toujours vus rendant à Dieu ce qui est à Dieu , remplissant avec une fidélité exemplaire vos devoirs de religion. Aussi la paix a-t-elle régné dans cette paroisse , lors même que nous entendions dire qu'elle étoit malheureusement bien troublée dans quelques autres.

Je viens donc encore vous le répéter : rendez à César ce qui est à César , et à Dieu ce qui est à Dieu. Mais vous voyez les larmes qui coulent de mes yeux , et les vôtres commencent à couler avec les miennes. Je sais , mes chers paroissiens , je sais , mes chers enfans , que vous êtes en peine pour votre pasteur ; que vous partagez mon inquiétude. Vous m'avez toujours vu soumis aux décrets de notre assemblée nationale , sanctionnés par notre bon roi , dans tout ce qui regarde la puissance civile ; mais vous ne m'avez pas encore entendu prononcer le serment civique. Hélas ! vous ne pensez pas même à me le demander. Vous saviez bien que je n'ai pas besoin de jurer , pour veiller avec soin sur vos ames qui me sont confiées , pour vivre et pour mourir fidèle à ma patrie et à mon roi , et pour être toujours soumis aux lois des hommes , tant qu'elles n'auront rien de

contraire à la loi de notre Dieu, à sa religion.

J'ai peur en ce moment, de vous scandaliser. Quand je vous commandoisi souvent au nom de Jesus-Christ d'obéir à César, je vous le commandoisi sans exception; je ne vous disois pas: la loi des hommes, peut être quelquefois en opposition avec la loi de Dieu. Je ne supposois pas que cela dût jamais arriver dans un royaume très-chrétien; et très-certainement cela ne seroit pas arrivé non plus, si malheureusement les circonstances n'avoient pas entraîné nos législateurs à traiter de matières que Dieu n'a pas commises au jugement de César, mais aux décisions de l'église. De quelque manière que Dieu l'ait permis, voilà mes très-chers frères, que je suis obligé de vous le dire, non pour que vous manquiez de respect envers l'assemblée nationale, ou envers notre bon roi; pour que vous vous éleviez jamais contre le magistrat, ou contre les exécuteurs de la loi; Dieu me préserve de vous inspirer jamais de pareils sentimens! Dieu me préserve d'exciter les divisions, de nourrir, de fomenter les insurrections des citoyens les uns contre les autres mais pour que vous soyez moins étonné de me trouver moi-même indocile, et, j'ose l'espérer, invincible à des lois émanées de César.

Le ciel, pour m'éprouver, permet en  
A 3

ce moment qu'en m'intime des ordres que je ne pourrai suivre sans restriction, qui gênent ma conscience, qui contrarient ma foi. Au nom de l'assemblée nationale et de notre bon roi, M. le maire est venu ce matin m'annoncer qu'il falloit purement et simplement faire, en votre présence, le serment de défendre, de toutes mes forces, la constitution, sous peine d'être privé de mon traitement pécuniaire, et de vous voir donner un autre curé... Le mon traitement pécuniaire ! ah ! ce n'est pas ce qui m'afflige; mais de vous voir donner un autre curé, de voir vos aines livrées à un pasteur qui ne seroit pas votre pasteur, et d'être séparé de vous, pour vous livrer à un prêtre qui n'auroit pas, pour conduire vos ames dans les voies du salut, l'aveu et la mission, l'autorité que l'église seule peut donner sur les ames ! Voilà ce qui déchireroit mon cœur; voilà ce que je conjure le bon Dieu d'écartier loin de vous.

Je vous entends, mes frères; votre affection pour moi me dit ici pourquoi vous retirer? faites donc ce serment, et restez avec nous.... Faites donc ce serment ! vous le voulez mes frères ! eh bien, recevez-le : je jure devant Dieu de veiller avec soin sur ma paroisse, sur vous tous, mes enfans, dont les ames me sont confiées; je jure devant Dieu, d'être toute ma vie inviolablement attaché à ma nation, à mon roi, et soumis

à toute loi compatible avec les devoirs de la justice et de la religion : je jure de rendre à César ce qui est à César , et à Dieu ce qui est à Dieu.

Vous n'êtes pas contens ; vous attendez encore que j'ajoute le serment de défendre de toutes mes forces la constitution. Vous l'attendez , je suis encore votre curé pour ce quart d'heure au moins ; c'est peut-être pour la dernière fois qu'il m'est permis de vous parler du haut de cette chaire ; souffrez que je vous instruise. Avant de me presser , apprenez , je vous prie , à concevoir vous-mêmes ce que vous exigez.

Si la dernière partie du serment qu'on me prescrit s'accorde , si elle est compatible avec ce premier serment que j'ai déjà fait , de veiller avec soin sur vous , mes paroissiens , et sur vos ames , j'ajoute volontiers que je serai fidèle à la constitution ; mais si dans cette constitution , dans la partie qui me regarde , moi , votre curé , votre pasteur , il est des objets incompatibles avec ces soins que je vous ai voués , vous n'exigerez pas sans doute que dans la chaire de vérité je vous jure à - la - fois , et le oui et le non , et le pour et le contre. Or , écoutez , mes frères.

Lorsque j'ai fait serment de veiller avec soin sur vos ames , qu'ai-je promis par là ? de vous

précher toujours la pure vérité de l'évangile ; d'écartez loin de vous toute fausse doctrine , tout danger du salut ; de vous retenir de toutes mes forces dans le bercail de Jesus-Christ , et sans cesse attachés à son église catholique , apostolique , romaine , et à ses vrais pasteurs.

Je l'ai fait , je le fais encore ce serment ; et c'est en conséquence de cette obligation que je vous ai prêché tant de fois , que je vous prêche encore que parmi vos pasteurs , il en est un sur-tout , notre saint père le pape , auquel tous les chrétiens doivent soumission , obéissance dans la foi , comme au vicaire de Jesus-Christ , comme au vrai successeur de saint Pierre , auquel ont été confiées les clefs du royaume des cieux ; auquel il a été donné un vrai pouvoir spirituel sur chacun de nous ; qui , par cette raison , a une véritable juridiction sur chaque église ; qui , par cette raison , peut donner la mission à nos évêques , vous donner à vous-même toutes les dispenses dont vous pouvez avoir besoin ; qui , par cette raison , a aussi le pouvoir de délier lui seul , et d'absoudre de certains crimes , dont l'absolution lui est réservée . C'est avec toute cette puissance que je vous ai toujours peint l'autorité de notre saint père le pape : dans tout ce que j'en dis , il n'est pas un seul objet qui ne soit un article de foi pour les catholiques . Je vous l'ai enseigné ; j'ai dû vous l'enseigner ,

et à présent vous voulez que je fasse serment de maintenir de toutes mes forces une constitution qui ne laisse au pape qu'un vain nom de chef de l'unité, sans la moindre autorité sur vos ames ? une constitution qui défend à nos évêques de recourir au pape pour obtenir la confirmation de leur élévation à l'épiscopat ; qui vous défend, à vous, de recourir au pape pour vos dispenses, qui détruit, par une assemblée de laïques, le pouvoir que Jesus-Christ avoit donné au pape, et les réserves que l'église avoit ordonnées, statuées pour maintenir l'idée de cette autorité que Jesus-Christ avoit donnée à Pierre et à ses successeurs. Vous voyez bien, mes chers paroissiens, que je ne puis admettre une pareille doctrine sans contredire celle de toute l'église catholique ; vous voyez qu'il n'est pas question ici de simples formalités, comme on peut vous le dire, mais de nos vérités essentielles, de nos dogmes ; et que, par conséquent, je ne puis faire cette seconde partie du serment sans contredire la première, sans mentir contre Dieu, contre la foi, et contre moi-même. Je ne jurerai pas de maintenir une constitution opposée au vicaire de Jesus-Christ.

Une autre vérité bien essentielle que je vous ai apprise, c'est que Jesus-Christ seul étant l'auteur du salut, et n'ayant donné qu'à son église le pouvoir de remettre les

péchés , d'administrer les sacremens , et de vous fournir les moyens du salut ; il faut que tous vos prêtres , vos évêques , vos curés et vos vicaires tiennent de Jesus-Christ par son église , toute leur autorité sur vos ames. Delà , il suit évidemment que des laïques ne peuvent , ni donner , ni ôter aucun pouvoir conféré par l'église , relativement au salut. Cependant l'assemblée nationale prétend avoir détruit l'autorité de votre évêque , sans le concours du pape , sans aucun concile , et contre la volonté bien connue de vos pasteurs : elle détruit bien d'autres évêques , elle vous en donne un autre à vous-mêmes , elle vous en donne un qui , n'ayant point sur vous de jurisdiction , vous enverroit bientôt des curés et des vicaires qui n'en auroient pas davantage ; qui vous donneroient des absolutions toutes fausses ; qui , détachés de l'église , dont ils n'auroient pas reçu leur pouvoir , vous en détacheroient vous-mêmes. Je ne puis donc eucore adhérer à cet article de la constitution , sans manquer à toute autre chose qu'à une simple formalité , sans tomber dans cette hérésie formelle de Luther qui accorde aux laïques le droit de donner des missions dans l'église. Je ne jurerai pas de maintenir une constitution qui transporte aux laïques un droit que Jesus-Christ n'avoit donné qu'à son église.

Une troisième vérité , mes frères , que je

vous ai souvent prêchée à l'occasion de nos pieuses religieuses et de nos braves chartreux qui sont dans notre voisinage , c'est que leur profession est sainte , et toute conforme aux sublimes conseils de Jesus-Christ. L'assemblée nationale déshonore cette profession. La constitution la regarde comme opposée au bonheur de l'état ; elle proscrit la solemnité de ces vœux évangéliques. Eh ! je pourrois jurer de la proscrire aussi , sans manquer à mon premier serment , de vous prêcher toujours les grandes vérités de l'évangile , de vous inspirer tout le respect et toute la foi qu'elles méritent ! Vous sentez bien , mes très-chers frères , que je ne peux , en face des autels et de mon Dieu , déshonorer ainsi la religion , dont il a daigné me faire auprès de vous son principal ministre. Je ne jurerai pas de maintenir une constitution qui flétrit un état que Jesus-Christ proclame état de sainteté et de perfection.

Résolu de me taire sur les biens qu'on nous enlève , je ne vous dirai pas que c'est une hérésie condamnée par le concile de Constance , contre le malheureux Wicleff , d'imaginer que l'église ne peut point posséder ; de penser que , malgré l'excommunication du concile de Trente , on peut la dépouiller de ce qu'elle possède ; mais je vous prierai au moins de ne pas exiger que je jure de maintenir de toutes mes forces une constitution qui la prive de ses posses-

sions les plus anciennes et les plus légitimes. Je ne demande pas les biens enlevés à ma cure ; je desire bien sincèrement qu'ils soient plus utiles entre les mains de l'état qu'ils ne l'étoient entre les miennes ; mais je vous le demande , pouvez-vous bien penser qu'il me seroit permis de jurer que jamais je ne permettrai que ces biens retournent à ma cure , pour y être employés comme , graces à Dieu , je crois l'avoir fait , à soulager mes pauvres et mes malades ? sans être ambitieux ou avare , je ne jurerai pas de maintenir la spoliation de quatre-vingt mille églises , l'anéantissement de toutes les fondations pieuses.

Je ne vous ferai pas observer bien d'autres articles qui contrarient également ma conscience et ma foi ; je ne vous dirai pas qu'une constitution toute contraire à l'autorité que Jésus-Christ a donnée aux évêques , en les faisant nos supérieurs , qu'une constitution qui soumet les évêques au presbytère , est encore une constitution hérétique et presbytérieure , que je ne peux jurer de maintenir.

Je ne vous dirai pas qu'après tant d'articles contraires , non pas simplement aux formes canoniques , ce qui seroit déjà un mal dont il ne m'est pas permis de jurer le maintien , mais contraires sur-tout à nos dogmes , à notre hiérarchie , à notre morale ;

la même constitution nous en présentera peut-être bientôt d'autres et sur le mariage et sur le divorce , et sur d'autres objets qu'on ne sauroit prévoir , qu'on ne sauroit aumoins jurer de maintenir , sans blesser les devoirs de la conscience. Mais je vous prierai d'observer , mes chers paroissiens , que déjà un grand nombre d'évêques ont manifesté leur doctrine et leur opposition à toute cette partie de la constitution ; que je ne puis pas vous enseigner une autre doctrine que celle des évêques. Je ne jurerai pas de maintenir ce qui afflige l'église , ce qui la contrarie , et sur-tout , ce qui est dans une évidente opposition avec ses dogmes , ce qui peut à chaque instant détruire quelque nouvel article de la foi ou de la discipline.

Pardonnez-moi donc , mes chers frères , cette invincible opposition de ma conscience ; et qu'elle ne soit pas pour vous un sujet de scandale. Croyez que s'il étoit possible ici d'obéir à César , je continuerois à vous en donner l'exemple ; mais il est question d'obéir à Dieu , et de suivre la foi ; je suis votre pasteur ; puisque le seigneur m'a placé dans ces circonstances , je vous dois un exemple de fermeté et de constance ; j'espère le donner. Si je suis dépouillé de mes biens , le seigneur y pourvoira ; je me jette dans ses bras et dans les vôtres ; si l'on veut me fermer les portes de ce temple , je vous préviens que je ne cesse pas d'être votre pasteur ; que

celui qui seroit envoyé à ma place, ne sera qu'un intrus, qu'il n'aura point d'autorité sur vos ames; qu'il vous jette dans un schisme fatal, et vous sépare de la véritable église, de la communion des vrais fidèles, s'il n'a point auprès de vous une mission canonique. Je ne vous quitte point; riche ou pauvre; je veux vivre auprès de mes chers paroissiens. Je ne disputerai pas avec la force; mais ceux de vous qui voudront suivre leur vrai pasteur, me trouveront toujours prêt à leur porter tous les secours de mon ministère; vos aînes me sont trop chères pour les abandonner à un intrus... Mais vous pleurez sur moi! Ah! non, mes frères; que le spectacle de votre douleur, que vos sanglots n'ébranlent point ma résolution. Puisqu'un moment d'épreuve est arrivé, souvenons-nous de celles des martyrs; nous n'avons pas encore résisté jusqu'au sang; nous n'avons pas encore supporté, comme eux, la soif, la nudité, et les tourments les plus affreux. Nous n'avons pas, comme eux, des tyrans à vaincre jusque sur l'échafaud. Une erreur d'un moment a pu séduire des législateurs moins occupés que vos pasteurs, de la doctrine sainte. Ils en seroient plus affligés que nous, s'ils connoissoient l'erreur qu'ils nous commandent. Apprenons leur au moins comment le vrai chrétien résiste, lorsque sa conscience et son Dieu ne lui permettent pas d'obéir. Plus nous aurons montré de fermeté sur ces objets, plus aussi

nous saurons nous montrer empressés pour tous ceux où la loi ne trouve plus d'obstacles dans nos premiers devoirs.

Apprenons à César que ses lois nous sont chères; qu'alors même qu'il nous seroit un crime de les suivre, nous savons respecter celui qui les porta. Prions pour César, prions pour notre roi, pour l'assemblée nationale, pour chacun de ses membres. Que Dieu verse sur eux son esprit de lumière, de conseil, de sainteté; qu'il leur fasse connaître des vérités qu'ils blessent malgré eux; et s'il veut se glorifier par notre épreuve, qu'il nous donne à nous mêmes, avec la sagesse et la prudence, toute la fermeté et la constance qui nous sont nécessaires. Méritons ces faveurs par notre union. Puisqu'il faut des sermens, jurons de nous aimer les uns les autres, de ne jamais troubler l'état par nos divisions; jurons sur-tout d'aimer notre Dieu, de l'aimer dans nos tribulations et nos revers, comme dans la joie et dans nos succès. Puisqu'il faut des sermens, faisons en un qui soit digne de lui; jurons de mourir s'il le faut, plutôt que de vivre par jures, et de lui faire entendre des sermens qu'il proscrit.